

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2022
6ème séance

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,
et le mardi 06 décembre à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Lavit de Lomagne
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON

Date de la convocation du Conseil Communautaire : mercredi 30 novembre 2022

Madame Evelyne MEESEMANN a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Pierre CAMBOU. Sandrine AUDU-BENALI. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMANN. David ARQUIÉ. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Jacqueline TONIN. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Étaient absents et représentés par leur suppléant :

Jean-Luc ISSANCHOU suppléé par Daniel SCORCIONE
Claude TRIFFAULT suppléé par Laurent DIRAT

Étaient absents ou excusés et non représentés :

Christian MAILFERT
Francis DAUREJAT
Patrick PRADINES
Marc LAPORTE

Ont donné procuration :

Jean-Luc DEPRINCE à Jean-Claude BONNEFOI.

Brigitte HYGONENQ à Christian COLMAGRO

Karine RIEGES à Yves MEILHAN

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 13 DECEMBRE 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 50

Le procès-verbal d'élection du 29 Septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevé de décisions – Observations émises en séance
20221206D01	FINANCES Adoption des nouvelles attributions de compensation et adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLECT) du 28 novembre 2022	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil Communautaire après en avoir délibéré : <ul style="list-style-type: none">- ADOPTE les nouvelles attributions de compensation telles que présentées dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges (CLECT) qui s'est tenue le 28 novembre 2022, selon la procédure dérogatoire prévue à l'article 1609 nonies C - V 1bis – du code général des impôts ;- ADOPTE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 28 novembre 2022 relatif à une modification libre des attributions de compensation établie dans le cadre du pacte financier et fiscal approuvé le 14 avril 2022.
20221206D02	FINANCES Délibération actant une présentation et un débat sur le rapport quinquennal relatif à l'évolution du montant des attributions de compensation	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré : <ul style="list-style-type: none">- PREND acte de la présentation du Rapport Quinquennal sur les attributions de compensation et du débat qui s'en est suivi ;- AUTORISE Monsieur le Président à notifier aux 31 communes le rapport quinquennal des attributions de compensation présenté à la Commission Locale d'évaluation des Charges transférées du 28 novembre 2022.
20221206D03	FINANCES Approbation de la décision modificative n°2 du budget principal de la CCLTG	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé par décision modificative n°2 au budget principal la régularisation des attributions de compensation 2022 suite à la CLECT du 28/11/2022 : Intégration dans les attributions de compensation 2022 des participations 2022 des communes au SDIS et des dépense médiathèque et piscine de la commune de Beaumont de Lomagne du 01/01/2022 au 31/12/2022.

20221206D04	FINANCES Approbation de la décision modificative n°3 du budget principal de la CCLTG	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la décision modificative n°3 au budget principal de la communauté de communes afin de pratiquer une production immobilisée pour les travaux de voirie réalisés en régie qui correspondent à de véritables immobilisations créées (évaluation de la main d'œuvre uniquement, les matières premières utilisées pour les travaux lourds de voirie sont déjà inscrites en investissement). L'objectif est de remonter en investissement des dépenses supportées par la section de fonctionnement. Cette opération comptable est destinée à valoriser l'investissement et a impact positif sur le résultat de la section de fonctionnement.
20221206D05	FINANCES Approbation de la décision modificative n°1 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé la décision modificative n°1 au budget de l'office de tourisme intercommunal afin de régulariser les annuités d'amortissements 2022.
20221206D06	FINANCES Création d'une régie de recettes pour la médiathèque de Beaumont de Lomagne	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - ACTE la création de la régie de recette de la médiathèque intercommunale ; - AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.
20221206D07	FINANCES Approbation des tarifs de la médiathèque de Beaumont-de-Lomagne	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé la grille tarifaire suivante de la médiathèque de Beaumont-de-Lomagne : <ul style="list-style-type: none"> - 6€ par famille (intérieur CCLTG) par an pour l'accès à l'ensemble des services de la médiathèque ; - 10€ par famille (extérieur CCLTG) par an, pour l'accès à l'ensemble des services de la médiathèque ; - Gratuité d'accès à la médiathèque pour les écoles du territoire de la CCLTG et l'association les peti's Loups (crèche, Relais d'Assistante Maternelle, Lieu d'Accueil Parent Enfant).
20221206D08	ADMINISTRATIF Approbation Avenant n°2 à la convention d'archivage entre le CDG82 et la CCLTG	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité afin d'autoriser le Président à signer, avec le Centre de gestion du Tarn-et-Garonne, l'avenant n°2 à la convention triennale d'archivage.
20221206D09	FINANCES Adoption d'une motion sur les finances locales	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a délibéré favorablement sur une motion de soutien faites par l'Association des Maires de France, concernant les finances publiques.
20221206D10	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le Président à prolonger la période du contrat de recrutement VTA	Présents : 42 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé le prolongement du contrat de 4 mois du Volontaire Territorial en Administration (VTA), afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Etat. <u>Intervention dans l'assemblée :</u> Aude DELFAU, la VTA recrutée se présente devant l'assemblée.

			Il est demandé quel est le rôle du VTA. Le Président répond que ce contrat d'Etat permet de donner un premier emploi à des jeunes diplômés de moins de 26 ans et de soutenir ainsi les services administratifs de la communauté de communes.
20221206D11	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le Président à recruter un contractuel sur un emploi d'adjoint technique	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Suite à la mise à disposition de droit pour raison familiale pour 3 ans d'un agent titulaire de la communauté de communes, l'assemblée communautaire à : - AUTORISE le Président à recruter un contractuel sur un emploi d'adjoint technique. - CHARGE le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent. -
20221206D12	RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi transféré de la commune de Beaumont à la CCLTG, dans le cadre de la prise de l'intérêt communautaire « médiathèque de Beaumont »	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le transfert de la compétence médiathèque opéré de la Commune de Beaumont à la Communauté de Commune génère un transfert automatique de personnel à compter du 1er janvier 2023. Seul un des agents de la médiathèque de Beaumont est concerné par un transfert de plein droit à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise. En conséquence, l'assemblée communautaire a accepté la création d'un emploi sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal première classe (catégorie C) à 35h pour exercer les fonctions de bibliothécaire.
20221206D13	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le recrutement d'emplois saisonniers, dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs »	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a autorisé le recrutement de 3 emplois saisonniers (maîtres-nageurs) dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs ».
20221206D14	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant la rémunération des heures complémentaires pour les emplois à temps non complets (agent d'entretien, agents musique)	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a autorisé le Président : - à instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet des cadres d'emplois d'Assistant d'enseignement artistique et d'adjoint technique territorial des filières culturelle et technique affectés aux emplois de professeur de musique et d'agent d'entretien à compter du 1er janvier 2023. - à indemniser ces heures conformément au décret n°2020-592 du 15 mai 2020 sans majoration. <u>Intervention dans l'assemblée :</u> Il est demandé dans l'assemblée qu'est ce qui a motivé cette délibération. Les services administratifs répondent que cette décision est proposée afin de faciliter la gestion au quotidien des effectifs et de l'organisation de l'école de musique et de l'agent d'entretien.

20221206D15	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant suppression d'emplois d'agent d'entretien	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a autorisé la suppression de deux emplois permanents à temps non complets à compter du 31 décembre 2022.
20221206D16	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'un emploi d'agent d'entretien	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a autorisé la création d'un emploi permanent à temps non complet à compter du 1er janvier 2023 pour un volume hebdomadaire de 21h30.
20221206D17	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs de la communauté de communes.
20221206D18	RESSOURCES HUMAINES Délibération approuvant le versement de chèque cadeaux aux agents de la CCLTG au titre de l'année 2022	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a accepté l'attribution de chèques cadeaux d'un montant de 35 euros, à l'ensemble du personnel communautaire (fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels (CDI et CDD), en poste au sein de la collectivité au 1er décembre 2022, afin de remercier les agents de la communauté de communes pour leur implication, leur investissement quotidien et pour soutenir les commerces locaux.
20221206D19	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant modification du remboursement des frais téléphoniques mobiles aux agents concernés	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la mise à jour de la liste des agents bénéficiant du remboursement des frais de téléphonie mobile, à compter du 1er janvier 2023.
20221206D20	AMENAGEMENTS URBAINS / HABITAT Convention-cadre Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation (ORT) multi-sites pour les communes de Beaumont de Lomagne et Lavit-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise : validation, approbation et autorisation de signature de la convention-cadre	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante : - VALIDE le contenu de la convention-cadre Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation (ORT) multi-sites pour les communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et ses annexes où figurent notamment les secteurs d'intervention et le plan d'actions ; - APPROUVE ladite convention-cadre Petites Villes de demain valant ORT multi-sites pour une durée de 5 ans à compter de sa signature et de sa publication ; - AUTORISE Monsieur le Président à co-signer ladite convention-cadre Petites Villes de demain valant ORT multi-sites ; - AUTORISE Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

20221206D21	ECONOMIE Aides aux commerces CCLTG (PACTe) : validation de 3 dossiers : C.LELIEVRE/Chez Titoff, C.DIRAT Lomagne Motoculture, P.BRIGOT From'ail Rie de Lomagne	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a décidé d'attribuer 3 dotations d'aides aux commerces pour un montant de 1200 € à chacun des points de vente concernés.
20221206D22	ENFANCE – JEUNESSE – SERVICE AUX FAMILLES Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles CAF82/CCLTG/communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé de valider la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles. La Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles, qui est le nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF sur un territoire, est une convention de partenariat co-construite entre la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et habitat, de l'accès aux droits et accompagnement social, de la santé et de la mobilité afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles. La CTG n'est pas un dispositif financier comme le Contrat Enfance Jeunesse mais se définit comme un cadre politique sur lequel se rattachent des financements.
20221206D23	ECONOMIE Inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) sur le territoire de la CCLTG : approbation de la définition de la ZAE, de la liste des ZAE de la CCLTG et cartographies des périmètres des ZAE	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire : - APPROUVE la définition de la Zone d'activités Economiques (ZAE) propre à la CCLTG sur la base des critères définis ; - APPROUVE la liste des quatre ZAE (ZAE de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne, ZAE du Blanc à Beaumont-de-Lomagne, ZAE Delor à Sérignac, ZAE Le Coutré à Lavit-de-Lomagne), dont les périmètres sont annexés à la délibération. - VALIDE la réalisation de l'inventaire des ZAE sur la base des ZAE listées et de leurs périmètres. <u>Intervention dans l'assemblée</u> : Il est demandé dans l'assemblée si d'autres ZAE pourront être identifiées dans le cadre du PLUI. Le Président répond que oui à condition de respecter les critères définis.
20221206D24	PETITE ENFANCE Pôle Petite enfance : validation de l'étude de faisabilité, coût estimatif d'opération et plan de financement prévisionnel, consultation maîtrise d'œuvre, et demandes de subvention auprès des partenaires	Présents : 43 Votants : 46 Pour : 45 Non participation au vote : 1	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire : - VALIDE l'étude de faisabilité, le coût estimatif d'opération et le plan de financement prévisionnel de l'opération ; - AUTORISE le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour une mission de base complète loi MOP pour un montant estimatif de 197 960 €HT en base pour l'opération Construction d'un Pôle petite enfance ; - AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (LEADER), de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF ;

			<p>- AUTORISE le Président à inscrire les crédits nécessaires au financement de cette opération aux budgets 2023 et 2024 ;</p> <p>- AUTORISE le Président à solliciter l'inscription de l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;</p> <p>- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.</p> <p><u>Interventions dans l'assemblée</u> : Il est demandé dans l'assemblée si un emprunt sera nécessaire pour mener à bien ce projet. Le Président répond que la communauté de communes verra s'il est nécessaire d'emprunter. La collectivité attend des versements de subvention de l'Europe concernant l'hôtel d'entreprises et les maisons de santé.</p> <p>L'assemblée fait remarquer le coût élevé de la construction de ce pôle petite enfance et l'absence de loyer associé. C'est un service public qui coûte à la collectivité. Le Président répond que le bâtiment actuel de la crèche est vétuste et nécessite des investissements annuels onéreux pour le maintenir en état. Si un nouveau bâtiment n'est pas mis à disposition de la crèche, cette dernière fermera au vu de la vétusté du bâtiment actuel.</p> <p>L'assemblée demande pour combien de places est prévue la nouvelle crèche. Il est répondu 30 places + 4 places d'urgence, contre 22 places et 2 places d'urgence actuellement. Les 30 places envisagées répondront aux demandes à venir.</p> <p>L'assemblée demande si des places de stationnement sont prévues. Le Président répond que le projet prévoit des places pour le personnel et des arrêts minutes pour les parents.</p>
20221206D25	<p>HABITAT Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (2021-2024) : Avenant n° 1 à la convention d'OPAH</p>	<p>Présents : 43 Votants : 46 Adoptée : 45 (+ 1 abstention)</p>	<p>Après avoir entendu l'exposé des motifs et en avoir délibéré, l'assemblée communautaire a décidé d'autoriser le Président à signer l'avenant N°1 à la convention d'opération OPAH (2021-2024) signée par les partenaires, afin de modifier les objectifs propriétaires bailleurs de la convention initiale qui sont portés, sur 3 ans, de 24 logements à 40 logements dont 16 logements en maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI).</p> <p><u>Interventions dans l'assemblée</u> : L'assemblée demande qui sont les compagnons d'Emmaüs ? Le Président répond qu'il s'agit de personnes accueillies par Emmaüs. Il est précisé que ces personnes seront amenées vers les pôles d'emploi d'Emmaüs à Castelsarrasin et Beaumont de Lomagne.</p>
20221206D26	<p>HABITAT OPAH : Dossiers pour engagements Propriétaires Occupants</p>	<p>Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Approbation de 4 dossiers de propriétaires occupants pour un montant total de 800 euros.</p>

Questions diverses

Entretien des cimetières : L'assemblée demande si dans le cas où la commune assurerait elle-même l'entretien du cimetière, il serait tout de même possible de faire appel à la brigade verte ponctuellement. Le Président confirme cette possibilité.

Dans un souci d'organisation, les services de la communauté de communes demandent à être informés rapidement du choix des communes quant à l'entretien des cimetières.

Il est évoqué la question d'une mutualisation des achats notamment pour la réalisation des travaux d'aménagement (enherbement, ...).

Présentation du livre 25 ans de mémoire lomagnole.